

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 2 juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

26 juin 2026

Étaient présents :

Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication,

09 juillet 2026

Date de signature

10 juillet 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

Excusés, ont donné procuration :

M. Didier BOQUET (pouvoir à M. Christian CAPRON), M. Kevin MIERE, Mme Amélie STAWSKI (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), Mme Carol TARAVEL-CONDAT (pouvoir à M. André RIC).

Monsieur Christian CAPRON a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-105	Les Musicales de Normandie – Convention de Partenariat
-------------------	---

Monsieur le Maire expose :

Le festival « Les Musicales de Normandie » propose chaque année plus de 50 concerts dans les lieux patrimoniaux les plus remarquables de la région.

Pendant tout l'été, ce sont une trentaine de lieux qui accueillent des concerts d'exception en Seine-Maritime et dans l'Eure. En 20 ans, le festival est devenu une référence où il est possible d'entendre aussi bien les plus grands artistes de la scène internationale que les plus belles révélations.

Parmi les concerts programmés lors de cette 21^{ème} édition, trois se dérouleront sur la commune :

le vendredi 14 août 2026

- 20h30 au cinéma Le Paris avec « Songs of Hope » (programme : gospel spirituals),

le samedi 15 août 2026

- 17h00 en l'église Saint-Martin de Villequier avec « La Petite Symphonie en trio » (programme : Haydn / Beethoven),
- 20h30 en l'église Notre-Dame de Caudebec-en-Caux avec « Hymne à la Vierge » (programme : splendeurs de la polyphonie, de la renaissance à nos jours).

La participation financière, demandée par Les Musicales de Normandie, pour ces trois concerts est de 9 000 euros.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les Musicales de Normandie sont l'assurance d'une programmation d'excellence, riche et variée faisant la part belle à la musique classique et aux musiques du monde, du récital au grand orchestre ;

Considérant que les objectifs de la municipalité rejoignent ceux de ce festival qui sont l'accès à la culture pour tous, la mise en valeur du patrimoine normand et du patrimoine local ;

Considérant que les crédits correspondant à cette dépense figurent au budget primitif 2026 au compte 6232 « fêtes et cérémonies » ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre Les Musicales de Normandie et la commune fixant ainsi les droits et obligations de chacun ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à la signer.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien Coriton
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Christian Capron
Christian CAPRON